

Depuis quelques mois, je me suis entretenu et j'ai négocié avec diverses parties, canadiennes et non canadiennes, pour tenter d'aboutir à ce résultat. Ces négociations ont été confidentielles. Je les ai traitées comme telles. Je dois dire que chacune des parties avec lesquelles j'ai eu des entretiens m'a traité de la façon la plus honorable et la plus franche et a conservé en toute confiance l'espoir que la transaction serait réglée de façon satisfaisante. Si je dois continuer à jouer un rôle utile pour obtenir le résultat que les députés prétendent souhaiter, c'est-à-dire que cette société demeure canadienne, les entretiens que j'ai eus doivent rester confidentiels.

Je suis sûr que les députés tiennent sincèrement à atteindre le résultat final escompté et ne veulent pas faire de politiquerie sur cette question. S'ils veulent atteindre le résultat final, que cette société reste canadienne, ils comprendront ma position délicate. Une fois le succès obtenu, comme je l'espère, peut-être qu'avec le consentement des parties avec lesquelles j'ai négocié de bonne foi et en toute confiance, je pourrai faire à la Chambre une déclaration aussi complète que possible. Cependant, cela ne peut se faire qu'avec leur consentement. J'espère que les députés se montreront indulgents envers moi. Je divulguerai autant de choses que je le pourrai, autant de faits concernant les négociations qui peuvent être divulgués et consignés au compte rendu sans trahir le secret. J'espère que ces remarques rassureront les députés qui ont exprimé une inquiétude tout à fait légitime au sujet de cette société.

• (11.30 p.m.)

En ce qui concerne les questions posées, il y en a beaucoup que les députés ne tiennent pas, je pense, à me voir traiter maintenant. Celles qui concernent le Livre blanc ont été présentées par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) avec l'énergie et la compétence qui lui sont coutumières. Il sera plus indiqué d'en parler lorsque la Chambre étudiera les mesures fiscales. Si j'ai la possibilité de prendre part à ce débat quand il s'agira des ressources, je me ferai un plaisir d'essayer de répondre alors aux questions que le député a posées sur le Livre blanc.

Le député de Waterloo (M. Saltsman) a présenté un argument puissant et percutant sur la construction d'un pipe-line jusqu'à Montréal. Je peux prouver de façon précise que ce pipe-line ne serait pas rentable. Nous devrions alors soit imposer des prix plus élevés aux consommateurs de Montréal, ce que je ne crois pas que le député ni ses collègues souhaitent, soit imposer aux Canadiens le coût de ce pipe-line non rentable. S'il était rentable des intérêts privés auraient fait une demande à l'Office national de l'énergie pour le construire. Ce serait soit les consommateurs montréalais, soit l'ensemble des Canadiens qui devraient en supporter les frais. Je ne crois pas que ce serait dans l'intérêt public. C'est peut-être une question accessoire. J'essaie de répondre aux questions essentielles.

Le leader du Nouveau parti démocratique a fait un très solide exposé. Il suit la question de très près depuis le début. Je regrette de n'avoir pu, jour après jour, le tenir au courant, lui et les autres que la question intéresse, des

[L'hon. M. Greene.]

négociations qui ont eu lieu à mes rencontres avec les particuliers en cause. Toutefois, les députés comprendront qu'en le faisant, je brûlais toutes mes chances de trouver des acheteurs canadiens et peut-être d'en arriver en définitive à ce que la société garde son identité. Avec naïveté et déférence, je dis que ce cas ne se présente pas en l'occurrence. Personne n'a plus de respect que moi pour la Chambre.

M. McKinley: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ayant été en affaires pendant assez longtemps, je m'incline devant ce que dit le ministre. Je suis d'accord avec lui. Mais je n'admets pas qu'il ait dit auparavant à la télévision qu'il avait l'intention de laisser Home Oil à des intérêts canadiens. C'est tout.

L'hon. M. Greene: Si j'avais offensé la Chambre, les députés peuvent être sûrs que je serais le premier à lui présenter mes excuses. J'ai répété ce soir ce que j'ai déclaré il y a une semaine dimanche dernier au cours d'une interview télévisée. Il n'y avait rien à ajouter. Les reporters m'ont demandé, comme ils le font...

L'hon. M. Lambert: D'un ton cassant.

L'hon. M. Greene: Je leur ai dit avoir bon espoir que la société demeurerait une société privée grâce à des négociations privées alors en cours dont les parties en cause n'avaient instruit en toute bonne foi. Si j'ai offensé la Chambre, je m'empresserai de lui faire mes excuses. Comme je n'avais rien de nouveau à ajouter, je m'estime pas avoir outragé la Chambre. Je sais que la question est extrêmement grave. Les députés de tous les partis prennent la chose vraiment au sérieux.

Le chef du Nouveau parti démocratique a fait trois suggestions bien pesées. A mon avis, elles sont valables et méritent une réponse. Il a parlé de la possibilité d'adopter une mesure législative ou de procéder comme dans l'affaire Denison. Je ne connais pas la réponse à la question constitutionnelle mentionnée par les députés. La Chambre a sûrement le pouvoir d'empêcher le transfert d'une propriété au Canada, avec ou sans constitution. J'ai toujours été d'avis, les députés en conviendront, que ce serait là une mesure de dernier recours.

Nous vivons dans une économie de libre entreprise. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord pour y voir le meilleur régime. Mais aussi longtemps que nous vivrons sous un régime de libre entreprise, les citoyens qui disposent de leurs biens devraient pouvoir le faire avec un maximum de liberté dans le cadre de la loi. Oui, je crois qu'au cours des années les droits de propriété sont devenus plus vulnérables vis-à-vis de l'État. Certains règlements de zonage restreignent certainement les droits de propriété fonciers; des lois contre les coalitions restreignent les droits de propriété de sociétés. Aux États-Unis, des lois «anti-trust» produisent le même effet. Il n'y a pas bien longtemps, nous avons vu une société canadienne, Labatt, si je me souviens bien, contrainte, après avoir versé les fonds, sauf erreur, à renoncer à acquérir